Proposition présentée par les députés : M^{mes} et MM. Thomas Bläsi, Patrick Hulliger, Eliane Michaud Ansermet, Patrick Lussi, Stéphane Florey, Christo Ivanov, Virna Conti, André Pfeffer, Salika Wenger, Guy Mettan, Jean Batou

Date de dépôt : 5 mai 2020

Proposition de motion

pour la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée de faire le bilan de la gestion du Conseil d'Etat durant la pandémie de maladie à coronavirus (Covid-19) dans le canton de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève vu les articles 230E et suivants de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 13 septembre 1985,

considérant :

- la situation sanitaire ayant prévalu en ce début 2020 ;
- la gouvernance du Conseil d'Etat par ordonnance durant cette crise sanitaire;
- la vacance du parlement de la République et canton de Genève durant cette crise sanitaire;
- les prescriptions en matière de stock de matériel sanitaire et de gestion des risques en termes de tâches dévolues aux cantons;
- l'impact sanitaire particulièrement élevé pour le canton de Genève avec le nombre de malades (Covid-19) le plus élevé de Suisse;
- un delta d'approximativement ²/₃ de plus de cas (Covid-19) à Genève comparé à la moyenne suisse;
- que le taux de prévalence du Covid-19 dans le canton de Genève était de 96,618 pour 10 000 habitants au 29 avril 2020 ;

M 2637 2/4

 qu'avec une densité de population supérieure de 40% à celle du canton de Genève, Bâle-Ville connaît un taux de prévalence du Covid-19 inférieur de moitié;

 l'impact économique particulièrement important pour le canton de Genève et ses habitants,

nomme une commission d'enquête parlementaire chargée :

- de faire le bilan du niveau de préparation du canton de Genève et du respect des exigences fédérales dévolues au canton en début de crise;
- d'évaluer les risques supplémentaires éventuels que ce niveau de préparation et les décisions du Conseil d'Etat du canton de Genève ont pu faire courir à sa population;
- d'évaluer les mises en danger éventuelles que ce niveau de préparation et les décisions du Conseil d'Etat ont pu faire courir à tout le personnel indispensable, qu'il appartienne au secteur privé ou au secteur public (y compris pour les régies autonomes et autres organismes subventionnés), n'ayant pas eu le choix du confinement;
- d'évaluer les risques et les conséquences que ce niveau de préparation et les décisions du Conseil d'Etat du canton de Genève ont eus pour l'économie genevoise;
- d'évaluer si l'incidence élevée de la maladie et le nombre élevé de décès à Genève sont d'ordre conjoncturel ou structurel;
- d'apprécier si l'évaluation des risques a été faite correctement ;
- de fournir les recommandations que la commission estimera nécessaires pour accompagner démocratiquement le Conseil d'Etat durant la fin de cette crise sanitaire.

3/4 M 2637

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

La République et canton de Genève a été particulièrement impactée par la pandémie de maladie à coronavirus (Covid-19).

Il convient de féliciter les différents corps de métiers qui ont été au front pour affronter cette pandémie et assurer les services et approvisionnements nécessaires à la population.

Il a été convenu de faire corps autour d'un Conseil d'Etat en charge, gouvernant par ordonnance et rendu omnipotent par l'impossibilité faite au pouvoir législatif de se réunir. Mais il convient aujourd'hui de faire un premier bilan, par la constitution d'une commission d'enquête parlementaire (CEP), qui sera l'outil approprié.

Les possibilités d'action et de contrôle élargis d'une CEP offrent aux députés un moyen adapté et équilibré de contrôler l'exercice total du pouvoir du Conseil d'Etat ces derniers mois.

Au premier bilan nécessaire de la crise s'ajoute d'évidence l'évaluation objective du niveau de préparation du canton lors de son apparition.

La pénurie de moyens mise en évidence par l'application de la politique fédérale et des consignes de l'OFSP par le Conseil d'Etat de Genève laisse à penser qu'un niveau de préparation inadéquat du canton était de nature à augmenter les risques pour sa population et son économie. Ces pénuries ainsi que la transmission de décisions et circulaires de natures contradictoires ont également pu être à même d'augmenter la mise en danger du personnel indispensable de la fonction publique au sens large ainsi que des acteurs du privé.

Ces questions doivent être d'évidence tranchées, d'une part, pour rassurer la population quant aux décisions prises par ses dirigeants en l'absence du contre-pouvoir démocratique que constitue un parlement et, d'autre part, pour savoir si le personnel n'ayant pas le choix du confinement a été exposé à des risques sanitaires pour lui-même et ses proches supérieurs à ceux reconnus par l'exécutif cantonal.

Le canton de Genève a connu un taux de prévalence de cas de Covid-19 très élevé comparativement à la moyenne suisse et à des cantons dont la densité de population était par ailleurs très supérieure. Ce point particulier interpelle sur la gestion de crise à proprement parler et il convient de

M 2637 4/4

déterminer et de distinguer la part de responsabilités imputables à des problèmes liminaires d'origine structurelle et/ou conjoncturelle.

L'économie genevoise a été terriblement impactée et les ressources du canton seront affaiblies pour les années futures. Il convient d'anticiper ces problématiques et de mettre en œuvre les recommandations que pourra émettre la commission pour en minimiser les impacts qu'ils soient économiques ou socioculturels.

Il est attendu que cette commission dégage de cette enquête non seulement ce qui aurait dû être mieux fait, mais surtout pour le futur ce qui devra être fait en cas de situation comparable. Car la République et canton de Genève ne peut revivre cette crise.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette proposition de motion.